



REVUE DE PRESSE DU 14/12/2016

- 1- Quatre projets d'investissements publics ont été identifiés par la Caisse nationale d'équipement pour le développement (CNED) comme "potentiellement éligibles" au partenariat public-privé, a indiqué mardi à Alger le directeur général de cet organisme public, Amar Grine. Ils s'agit de la partie centre de la quatrième rocade autoroutière d'Alger sur une longueur de 260 kms, du tramway de Bejaia qui s'étend sur 7 kms, du centre hospitalier de Constantine d'une capacité de 500 lits et de la station d'épuration des eaux usées de Boudouaou (Boumerdes) d'une capacité de traitement de 36.000 m3/jour, a indiqué M. Grine lors d'un atelier consacré au partenariat public-privé (PPP). Le coût prévisionnel total de ces projets s'élève à 452,5 milliards de dinars (mds DA).

- 2- Le montant des indemnités prises en charge par la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) ces trois dernières années, a dépassé les 7 milliards de dinars, a indiqué, mardi à Tizi Ouzou, son directeur général Chérif Benhabilès. Intervenant lors d'une journée d'information sur les assurances liées aux activités à risque industriel, engineering et transport, organisé à l'hôtel Lalla Khedidja par la caisse régionale de Tizi-Ouzou en collaboration avec la Chambre du commerce et d'industrie Djurdjura, M. Benhabilès a ajouté que "le choix d'un assureur se fait en fonction de sa qualité de service, sa rapidité dans le règlement du sinistre, le conseil qu'il peut donner et surtout, et c'est ce qui fait sa crédibilité, dans sa force d'indemniser dans des délais très courts".

- 3- La facture d'importation de sucre s'est chiffrée à 708,3 millions de dollars (usd) durant les dix premiers mois de 2016, contre 620,88 millions usd à la même période de 2015, soit une hausse de 14,08%, a appris mardi l'APS auprès des Douanes. Quant aux quantités importées de sucre (de betterave brute, de canne à sucre, sirop de lactose et lactose à l'état solide), elles ont également été à la hausse pour s'établir à 1,73 million de tonnes (Mt) contre 1,6 Mt (+8,1%), indique le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (Cnis).



- 4- Le groupe Sonatrach a remporté une victoire dans un arbitrage international contre la société Medex petroleum North Africa (Medex) sur des contrats de recherche et d'exploitation des hydrocarbures sur les périmètres Bourarhat Nord et Erg Issaouane, C'est le cas du contrat conclu, en 2001 et 2002, entre Sonatrach et l'entreprise tunisienne Medex (Medex Petroleum Algeria), engagée dans le forage et la réalisation de projets d'hydrocarbures en Algérie. Plusieurs années plus tard, l'entreprise s'embourbe dans d'importantes difficultés financières à la suite desquelles elle se déclare incapable de poursuivre ses projets en Algérie.

- 5- L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a estimé mardi qu'après l'accord des pays de l'Opep sur la réduction de leur production de pétrole, pour redresser les prix du brut, le marché pétrolier pourrait connaître en 2017 un rééquilibrage. Dans son rapport mensuel, l'agence a estimé que "si l'Opep et les pays non-Opep appliquaient rapidement leur accord de réduction de la production, les stocks mondiaux commenceraient à baisser durant le premier semestre de l'an prochain".

- 6- Le ministre des Ressources en eau et de l'Environnement, Abdelkader Ouali, a annoncé mardi à partir de Tipasa qu'une réflexion est en cours sur la révision de la tarification de consommation d'eau potable sans toucher à de larges couches de la société. "Nos services réfléchissent sur une révision de la tarification de consommation d'eau potable", a indiqué le ministre dans une déclaration à la presse, en marge d'une visite de travail à Tipasa, soulignant qu'il " n'est pas admis dans la justice sociale qu'une famille modeste, dont la consommation trimestrielle ne dépasse pas une moyenne de 25M3, paye la consommation d'une usine ou de grands abonnés".

- 7- Plus de 1000 familles des bidonvilles des communes de Bordj El Kiffan et de Bologhine seront relogées avant fin décembre 2016 dans le cadre de la quatrième et dernière phase de la 4ème étape de la 21e opération de relogement dans la wilaya d'Alger, a annoncé mardi le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh. Dans une déclaration en marge de la session de formation au profit des élues locales, M. Zoukh a précisé que "des groupes de travail ont été mis en place pour préparer cette opération", sans fixer la date exacte de son lancement. Certains dossiers à actualiser prennent du temps, a-t-il dit, précisant que "750 recours ont été acceptés".

- 8- Le diplomate algérien, Lakhdar Brahimi, a reçu mardi à Alger, la "décoration de la gratitude éternelle du Chili", pour avoir aidé beaucoup de chiliens à fuir la dictature dans leur pays, durant les années 70. "Notre présidente, Michèle Bachelet a voulu reconnaître cette générosité, d'avoir œuvré en faveur du Chili. Nous vous serons toujours reconnaissants, et à travers vous, à tous les Algériens qui ont accueilli, à bras ouverts, les Chiliens", a indiqué, lors de la cérémonie de remise de cette décoration, l'ambassadeur du Chili en Algérie, Marcia Covarrubias.



A lire :

Eligibilité de 4 projets au partenariat public-privé (Cned)

Quatre projets d'investissements publics ont été identifiés par la Caisse nationale d'équipement pour le développement (CNED) comme "potentiellement éligibles" au partenariat public-privé, a indiqué mardi à Alger le directeur général de cet organisme public, Amar Grine.

Ils s'agit de la partie centre de la quatrième rocade autoroutière d'Alger sur une longueur de 260 kms, du tramway de Bejaia qui s'étend sur 7 kms, du centre hospitalier de Constantine d'une capacité de 500 lits et de la station d'épuration des eaux usées de Boudouaou (Boumerdes) d'une capacité de traitement de 36.000 m³/jour, a indiqué M. Grine lors d'un atelier consacré au partenariat public-privé (PPP).

Le coût prévisionnel total de ces projets s'élève à 452,5 milliards de dinars (mds DA) composés de 335 mds DA pour la rocade, de 84 mds DA pour le centre hospitalier de Constantine, de 30,5 mds DA pour le tramway de Bejaia et de trois (3) mds DA pour la station d'épuration des eaux usées, ont précisé à l'APS des représentants de la CNED en marge de cette rencontre.

Ces quatre projets ont été identifiés dans le cadre d'un partenariat avec des experts de la Banque africaine de développement (BAD) suite à l'évaluation de 11 projets d'infrastructures publiques de différents secteurs et à différents stades d'avancement quant à la maturation de leurs études, a précisé M. Grine.

Au terme de cette analyse, un rapport d'évaluation préliminaire a été finalisé à l'issue duquel les quatre projets en question ont été identifiés comme disposant du meilleur potentiel d'être réalisés en PPP.

Néanmoins, les 11 projets identifiés, dont font partie les 4 projets potentiellement éligibles, ont fait l'objet d'une décision de gel par le gouvernement suite à la chute des prix du pétrole, a fait savoir le même responsable qui a avancé qu'il revenait à l'Etat de décider de la suite à donner à ces 4 projets.

=Elaboration d'un projet de loi sur le PPP en 2017=

Par ailleurs, un groupe de travail interministériel sur le PPP devrait présenter, en début 2017, au gouvernement une première mouture d'un projet de loi régissant ce mode de financement d'investissements, a indiqué le même responsable en précisant que ce groupe, qui compte des représentants de différents ministères, est chapeauté par le ministère de l'Industrie et des mines.

Présent à cet atelier, le représentant président de la BAD à Alger, Boubacar Sidiki Traore, a affiché la disponibilité de cette banque régionale à renforcer son accompagnement de la CNED dans la promotion des PPP comme outil alternatif au budget de l'Etat dans le financement des projets d'équipements publics.



De son côté, Khaled Moncef Amri, expert international, a cité dans son exposé les avantages liés au PPP comme outil de financement alternatif, tels l'accélération et la multiplication des investissements d'infrastructures, la libération d'une bonne partie des ressources financières et humaines publiques, l'amélioration de la qualité du service public, l'optimisation des coûts et délais de réalisation ainsi que le transfert du savoir faire vers le secteur public.

Ce consultant tunisien a, cependant, mis l'accent sur la nécessité de la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel clair pour une meilleure conduite des projets, tout en optant, dans une première étape, pour les petits projets pilotes et rentables afin de pouvoir mobiliser les financements nécessaires.

M. Amri a également préconisé d'impliquer le secteur privé dans toutes les étapes de préparation et de maturation des projets publics objets de PPP.

A ce propos, M. Grine a relevé que l'absence d'une loi dédiée au PPP n'a pas empêché de développer des projets de partenariat entre le public et le privé notamment dans les secteurs de l'eau (stations de dessalement) et de l'énergie (centrales électriques).

-FIN-